

LA CGT DIT NON !

Ruptures conventionnelles

CFDT et CFTC : partenaires de la casse

Cette fois, le masque tombe : la CFDT et la CFTC ont choisi leur camp, celui du Medef et des exigences budgétaires du gouvernement. Trois ans après une réforme qui a déjà amputé les droits de tous les privé-es d'emploi, ils signent un nouvel accord pour frapper une catégorie supplémentaire : les salarié-es en rupture conventionnelle.

La CGT refuse de s'associer à ce recul social.

Une remise en cause de l'égalité d'indemnisation

- Moins de 55 ans : 18 mois d'indemnisation deviennent 15 mois.
- 55 ans et plus : jusqu'à 27 mois d'indemnisation deviennent 20,5 mois maximum.

Autrement dit, tu cotises pareil et tu perds plus vite tes droits. Depuis 2008, les salarié-es en rupture conventionnelle étaient indemnisé-es comme les autres. Désormais, ils et elles deviennent des chômeur-ses de seconde zone.

L'austérité plutôt que la protection sociale

L'objectif est clair et assumé : jusqu'à 940 millions d'euros d'économies par an. La réalité est simple, il ne s'agit pas de combattre le chômage, mais de baisser les droits ; il ne s'agit pas de sécuriser les parcours, mais de présenter l'addition aux salarié-es. Pendant que les dividendes flambent, les allocations sont rognées.

« Droits et devoirs » : vers plus de contrôle et moins de droits

Derrière les formules rassurantes se déploie une logique implacable : moins de droits, davantage de contrôle. Pour les plus de 55 ans, il faudrait désormais « mériter » une éventuelle prolongation, sous le regard de France Travail : surveillance renforcée, conditionnalité accrue, suspicion permanente.

Aujourd'hui les salarié-es en rupture conventionnelle, demain l'ensemble des privé-es d'emploi.

Ruptures conventionnelles : nos métiers frappés de plein fouet

Dans la communication, la publicité et la presse, les ruptures conventionnelles sont fréquentes. Cette réforme frappe les jeunes en mobilité, les salarié-es en reconversion, les plus de 55 ans déjà discriminé-es à l'embauche. On affaiblit celles et ceux qui innover, se déplacent et s'adaptent pour avancer.

La CGT dit non aux reculs sociaux

La CGT refuse de cautionner cette attaque. Nous défendons l'égalité des droits, une assurance-chômage protectrice, la sécurisation des parcours professionnels, le progrès social, pas l'austérité.

Marre des réformes qui détruisent nos vies !

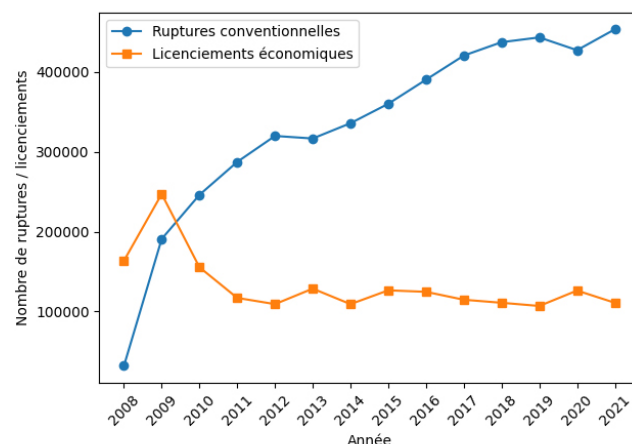
À chaque promesse de « dernière réforme », une nouvelle attaque : nos droits disparaissent, nos vies professionnelles sont bradées. Nous ne sommes pas une variable budgétaire, nous ne sommes pas responsables du chômage, nous ne paierons pas leur politique d'économies.

Rupture conventionnelle : un outil patronal dès l'origine

Loi du 25 juin 2008 (ANI du 11 janvier 2008) : signée par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC. La CGT et FO ont refusé de valider ce texte, prévenant des risques pour les salarié-es.

La CGT alertait déjà sur les risques : contournement des licenciements économiques, fragilisation des salarié-es, ruptures « pseudo-consensuelles » sous pression patronale.

Évolution comparée : ruptures conventionnelles vs licenciements économiques (2008-2021)



2008 - 2021 : explosion des ruptures conventionnelles

- 2008 : 31 671 ruptures.
- 2021 : plus de 450 000 par an.
- 2021 - 2025 : environ 500 000 par an.

Dès 2009, les ruptures conventionnelles explosent, tandis que les licenciements économiques chutent. Cet outil central de gestion de l'emploi voit aujourd'hui ses droits menacés par ceux qui l'ont créé.

Hier comme aujourd'hui, la CGT avait raison : plus de souplesse pour le patronat, moins de protection pour les salarié-es, alors que nos droits doivent suivre la courbe du progrès social, pas celle des économies budgétaires.

Pour te défendre, pour contre-attaquer, adhérer à la CGT !

